







**01 QUI SOMMES-NOUS ?** - Page 1

**02 LEXIQUE** - Page 2

**03 LES ÉTAPES** - Page 3

**04 NOS OFFRES** - Page 4, 5, 6

**05 L'ESPACE CLIENT** - Page 7

**06 FAQ** - Page 8

**07 NOUS CONTACTER** - Page 9



# 01 QUI SOMMES-NOUS ?



Depuis 2018, nous sommes à la fois **fournisseur** et **producteur d'énergie renouvelable**, spécialistes du photovoltaïque en **milieu urbain**.

Nous vous accompagnons vers une **consommation plus vertueuse** grâce aux **énergies renouvelables**. Experts en gestion de l'énergie, nous **optimisons votre moyen de production** à travers des **solutions innovantes**.

Engagé dans la **performance sociétale** et **environnementale**, **Urban Solar Energy** se positionne dans le **top 1% des entreprises françaises les plus durables\***.

**1er fournisseur alternatif d'énergie en circuit court**, basé en **France**, près de **Lyon**, nous voulons être **au plus proche de nos clients**. Avec nous, vous êtes assurés de consommer **une énergie propre**, tout en participant au **développement des énergies renouvelables**.

\* **Source** : <https://www.gen-ethic.com/entreprises/urban-solar-energy>

# 02 LEXIQUE



## ACHEMINEMENT

Accès et utilisation du réseau de distribution d'électricité jusqu'au point de livraison client. Son coût est facturé au fournisseur par ENEDIS.

## AUTOCONSOMMATION

Se définit comme le fait de consommer sa propre production d'électricité. Elle est associée à la notion d'autoproduction, qui est le fait de produire sa propre consommation.

## RTE

Gestionnaire du réseau de transport de l'électricité et du réseau haute tension.

## PDL/PRM

Numéro à 14 chiffres qui permet d'identifier le compteur électrique de votre logement. Signifie Point de Livraison ou Point Référence Mesure.

## ENEDIS

Gestionnaire du réseau électrique basse tension, chargé de son entretien et de son développement.

## INJECTION

Surplus de production injecté sur le réseau et indiqué en kWh.

## RESPONSABLE D'EQUILIBRE

Assure l'équilibre entre ses achats d'énergie et la consommation de ses clients. Il est financièrement responsable de ses écarts.

## SURPLUS

Production d'énergie non autoconsommée, lorsque votre production d'électricité est plus importante que votre consommation.

## TRV

Le tarif réglementé de vente est le prix de l'électricité fixé par les pouvoirs publics, il garantit un prix de l'électricité plus stable que les prix de marché.

## TURPE

Tarif d'acheminement de l'électricité, régi par une grille tarifaire définie la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

# 03 LES ÉTAPES

Vous avez un peu de temps ? Les étapes avant de pouvoir profiter pleinement de votre centrale photovoltaïque peuvent parfois ressembler au parcours du combattant !



Vous n'êtes pas à l'aise avec le numérique ? Chez nous, tout est digitalisé ! Alors avant de vous lancer, assurez-vous d'être en bons termes avec votre ordinateur (et surtout d'en avoir un) ou de pouvoir vous faire accompagner !

## 01

-----

Votre installateur nous fournit un **dossier à votre nom** avec les **documents obligatoires**.

## 02

-----

Vous recevez **un mail** vous informant de votre **pré-inscription** chez **Urban Solar Energy**.

## 03

-----

Vous **vérifiez** les **informations préremplies** et **signez** votre **bulletin d'adhésion** en ligne.

## 04

-----

En fonction de votre offre, nous nous occupons des **démarches de résiliation** avec votre **ancien fournisseur**.

## 05

-----

Votre **dossier de raccordement** est **pris en charge** par **ENEDIS**. Cette étape peut prendre **jusqu'à 4 mois**, mais pas de panique, nous suivons votre dossier !

## 06

-----

Votre **centrale photovoltaïque** est **mise en service** et le **Stockage Virtuel** ou **Boost Mon Surplus** est opérationnel ! Ça y est, vous produisez de l'énergie, et verte s'il vous plait !

# 04

## NOS OFFRES



# 4.1 LE STOCKAGE VIRTUEL

Urban Solar Energy devient votre nouveau fournisseur d'électricité ! Nous comptabilisons votre consommation ainsi que votre surplus, chaque mois, grâce aux transmissions ENEDIS.



Chaque mois, nous déduisons de vos consommations les kWh stockés.



La décharge s'effectue prioritairement sur les heures creuses.



Le stockage est illimité dans le temps et en volume.



Toutes nos offres sont sans engagement et sans frais de résiliation.

Nos tarifs évoluent deux fois par an, en février et en août suivant les délibérations de la CRE.

*Toutes nos grilles tarifaires sont disponibles en ligne.*



## LA FACTURATION AU RÉEL

- **1 fois par mois** à date de relève **ENEDIS**.
- Vous permet de connaître **mois par mois** la **charge et la décharge de la batterie**.
- La **consommation** est facturée **au réel**. Vous payez exactement ce que vous avez consommé.

*Prévoyez des évolutions de vos factures entre l'été et l'hiver !*

## LA MENSUALISATION

- **Calculée** en fonction de votre **consommation annuelle de référence**.
- Une **mensualité** identique prélevée sur **10 mois**.

*Les deux mois restant permettent la régularisation si celle-ci n'est pas à votre avantage.*



## 4.2 BOOST MON SURPLUS

Nous comptabilisons entièrement le surplus d'électricité produit, non autoconsommé et nous vous l'achetons une fois par an pour les professionnels et deux fois pour les particuliers. Nous adaptons notre tarif d'achat aux prix du marché afin de vous garantir un prix toujours juste, chaque mois.



Un ou deux versements par an.



Sans changement de fournisseur d'énergie



Toujours sans engagement et sans frais de résiliation.



### L'AUTO-FACTURATION

- **C'est vous qui facturez !** Nous émettons votre **auto-facturation, abonnement déduit.**
- Vous n'avez plus qu'à **valider** et nous procédons au **règlement** de celle-ci.

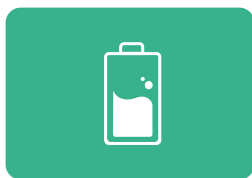
# 05 L'ESPACE CLIENT

**Votre connexion s'effectue avec l'adresse e-mail qui a servi à votre adhésion.**

*Cette interface vous permet :*



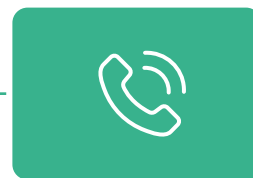
De retrouver  
l'ensemble de vos  
factures



De visualiser vos  
consommations,  
et charge de bat-  
terie virtuelle



De demander un  
changement de  
RIB



De prendre  
rendez-vous avec  
votre conseiller.



## CHÈQUE ÉNERGIE

*Transmettez-nous, par voie postale, le chèque original version papier à l'adresse suivante :*

**Urban Solar Energy  
9 cours André Philip  
69100 VILLEURBANNE**

# 06 FAQ

## Je vais toujours avoir des factures d'électricité même avec l'installation de ma centrale photovoltaïque ?

Votre centrale photovoltaïque vous permet de produire et de consommer votre propre énergie. Puisque vous ne consommez pas toujours au moment où votre centrale produit, vous devez souscrire à un contrat de fourniture d'énergie pour être assuré d'avoir de l'électricité lorsque vous en avez besoin. Et si le stockage virtuel vous permet de récupérer l'électricité non autoconsommée, c'est grâce à votre compteur Linky que nous pouvons la comptabiliser. Celle-ci transitera ensuite jusqu'à vous grâce au réseau national de transport de l'électricité. Ce qui veut dire que vous serez toujours soumis aux taxes existantes et au tarif d'acheminement de l'énergie. Pour avoir des autoroutes bien entretenues, il y a le péage et pour l'énergie, il y a la part acheminement !

## Est-ce que je peux bénéficier des aides de l'Etat pour mon installation ?

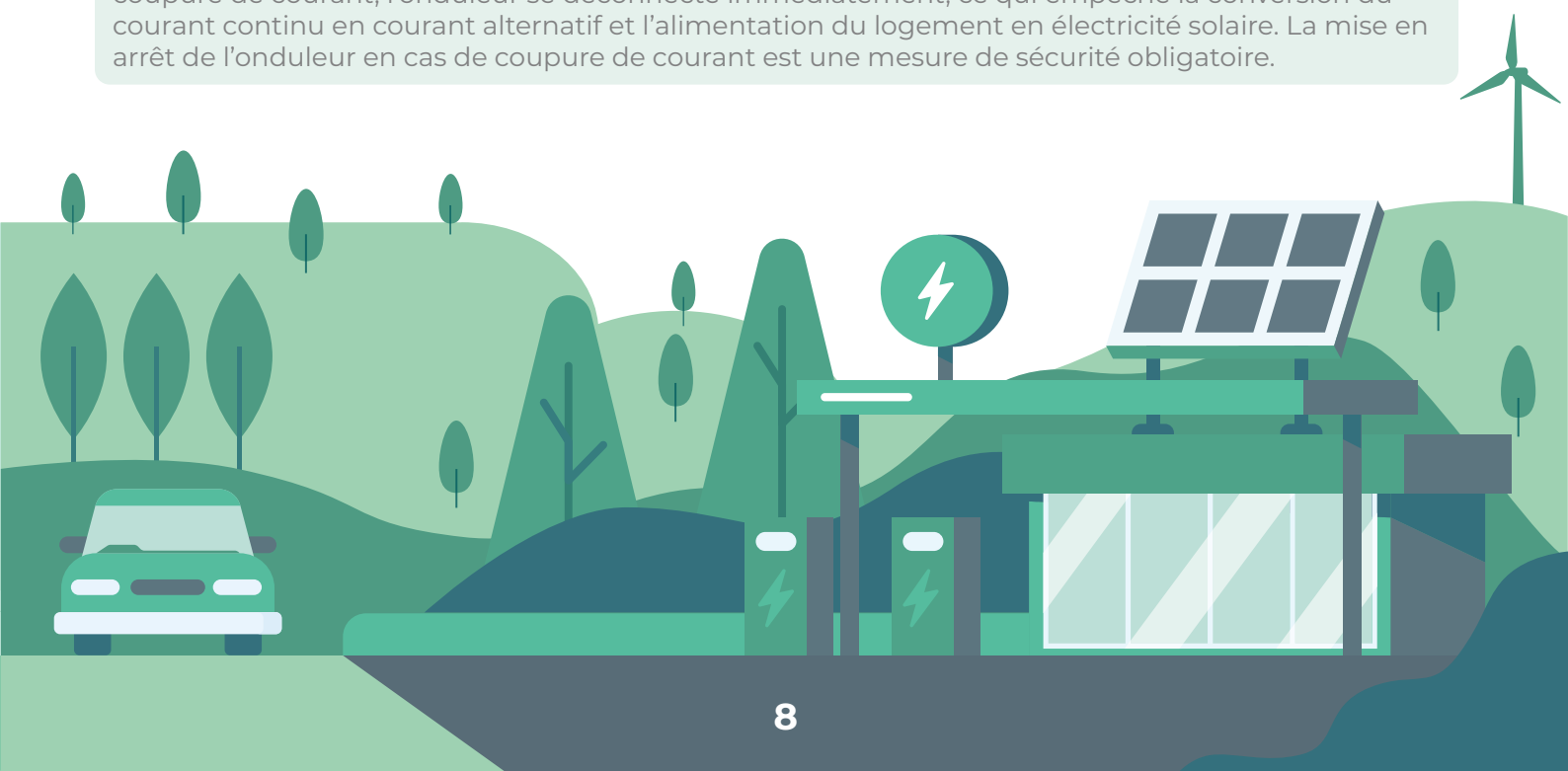
Non, vous ne pourrez pas bénéficier de la prime à l'autoconsommation ni de tout autre crédit d'imposition.

## Comment utiliser au mieux ma production ?

Un ballon d'eau chaude, une machine à laver, un lave-vaisselle... si vous aviez l'habitude d'utiliser ces appareils le soir, ou pendant vos heures creuses, programmez-les, si vous le pouvez, afin qu'ils fonctionnent lorsque votre centrale photovoltaïque produit, principalement entre 11h00 et 15h00.

## En cas de coupure, la production de mes panneaux me permet d'avoir de l'électricité ?

Non, l'onduleur permet de transformer le courant continu produit par les panneaux en courant alternatif, afin de rendre l'énergie solaire utilisable pour vos appareils domestiques. Dans le cas d'une coupure de courant, l'onduleur se déconnecte immédiatement, ce qui empêche la conversion du courant continu en courant alternatif et l'alimentation du logement en électricité solaire. La mise en arrêt de l'onduleur en cas de coupure de courant est une mesure de sécurité obligatoire.



# 07

## NOUS CONTACTER

Différents canaux vous permettent de prendre contact avec nous ou d'obtenir des informations complémentaires :



WhatsApp



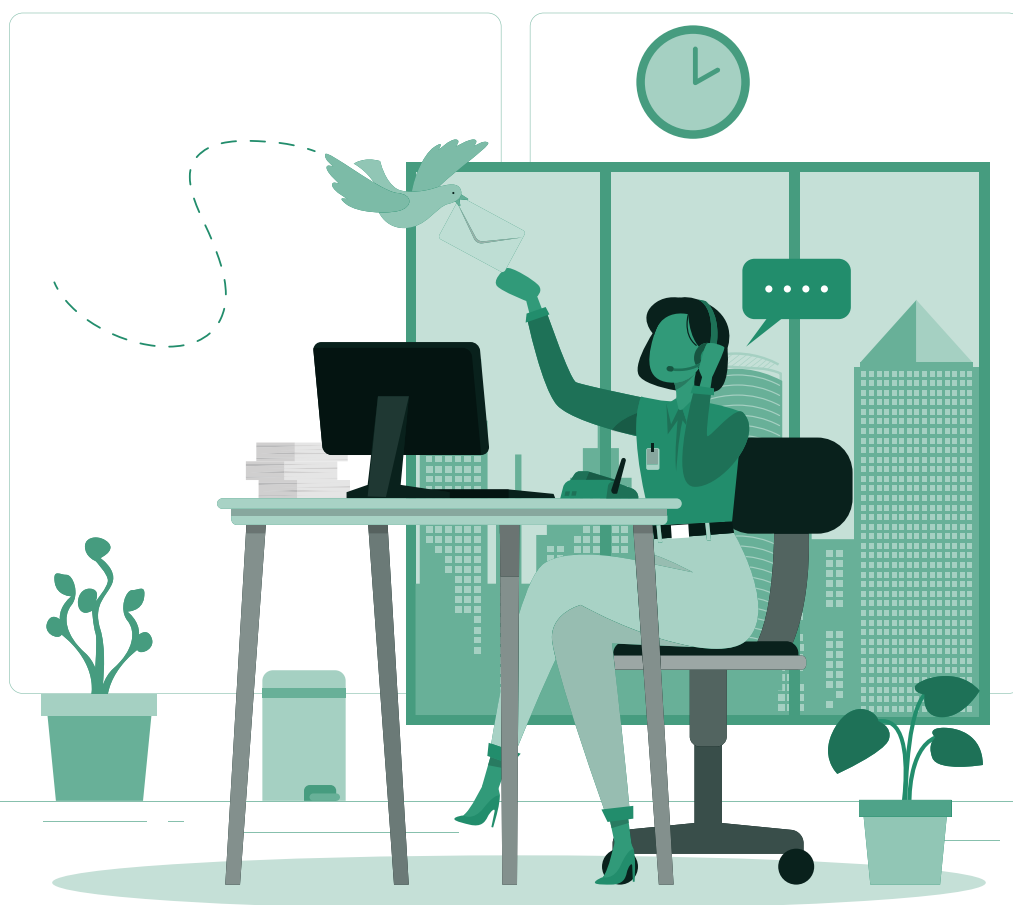
Notre chabot



La prise de rendez-vous  
via votre espace client



hortense@urbansolarenergy.fr



## DÉPANNAGE

**Vous rencontrez des difficultés avec votre centrale photovoltaïque,  
votre application ?**

Adressez-vous directement à votre installateur ou au fabricant. Ils sont les seuls interlocuteurs capables de répondre aux questions techniques qui concernent votre matériel.





Retrouvez toutes nos vidéos en  
scannant ce QR Code !

 04 28 29 75 52

 [hortense@urbansolarenergy.fr](mailto:hortense@urbansolarenergy.fr)

 9 Cours André Philip, 69100 Villerubanne